

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 MARS 2019

PRESENTS : M. DEVOLF Jacky, M. COLIN Patrice, M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, M. JANVIER Valéry, M. ROUMET Vincent, Mme SALLE Nadine, Mme DAIGURANDE Christelle, M. COLIN Francis, M. LAMY Jean-Marie, M. SCHULER Sylvain,
ABSENTS EXCUSES : Mme BAVOUZET Pascale (donné pouvoir à Mme SALLE Nadine) Mme PAILLAULT Marie-Hélène, M. DEFFONTAINES Laurent,

ABSENTE : Mme MOULIN Valérie,

SECRETAIRE : M. COLIN Francis,

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 06 février 2019 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, aborde les différents points de l'ordre du jour. Il demande qu'une délibération soit rajoutée.

I) DELIBERATIONS :

2019-05 : Participation au Fonds d'aide aux Jeunes :

Le conseil municipal participera financièrement au dispositif du Fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2019, sur la base de 0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire par le dernier recensement INSEE soit la somme de 54,29 €. Elle sera versée au compte du Département de l'Indre.

2019-06 : Tarifs des Mercredis à partir 1^{er} avril 2019 jusqu'en juillet 2019 :

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des mercredis (demi-journée avec repas) suivant le quotient familial :

Quotient familial	½ Journée avec repas
0 à 565	4,36
566 à 765	6,00
766 à 965	8,07
966 et +	9,28

2019-07 : Tarifs ALSH Petites Vacances à compter du 1^{er} avril 2019 :

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des petites vacances suivant le quotient familial :

Quotient familial	Journée avec repas	Semaine avec repas
0 à 565	6,85	27,96
566 à 765	9,32	38,06
766 à 965	12,51	51,10
966 et +	14,36	58,66

Une majoration de 5% sera appliquée aux enfants hors commune sauf pour les enfants scolarisés à l'école d'Arthon.

2019-08 : Tarifs des Mercredis à partir 1^{er} septembre 2019 :

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des mercredis suivant le quotient familial à compter du 1^{er} septembre 2019 :

Quotient familial	Journée avec repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
0 à 565	6,00	4,00	2,00
566 à 765	8,00	6,00	3,00
766 à 965	10,00	8,00	4,00
966 et +	12,00	9,00	5,00

Restes à Réaliser (dépenses 7 700,00 €), le conseil décide d'affecter la somme de 106 000 € à la section d'investissement et l'excédent de 149 982,16 € au cpte 002.

Pour le CCAS :

Le conseil reporte la totalité du résultat de fonctionnement et l'investissement en report à nouveau.

2019-16 : Vote des trois taxes pour 2019 :

Après délibération, le conseil municipal décide de reconduite pour 2019 le taux des taxes de 2018.soit :

Taxe d'Habitation :	11,63 %
Taxe Foncier Bâti :	16,54 %
Taxe Foncier Non Bâti :	27,39 %

2019-17 : Vote du budget 2019 Commune et CCAS :

Monsieur JANVIER Valéry, conseiller municipal délégué aux finances, présente le budget 2019.

La majorité des investissements portera sur la réfection de la rue des écoles et la rénovation de la place de l'épicerie.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les budgets à hauteur de :

COMMUNE	Fonctionnement	1 081 840,00 €
	Investissement	415 720,00 €
CCAS	Fonctionnement	5 983,60 €
	Investissement	300,00 €

III) QUESTIONS DIVERSES :

Réhabilitation de la rue des Ecoles : Afin d'expliquer le déroulement des travaux, une réunion avec les riverains sera organisée en mai ou juin.

Site de la Tremblère : Le service des Domaines de Tours a transmis l'évaluation du site :

- Château plus parc : 924 000 €
- Centre de formation (préparation sportive et soins médicaux : 452 000 €

Dans le cas d'une cession globale de cet ensemble, une décote de 10 % peut être envisagée, ramenant la valeur de l'ensemble à 1 238 000 €.

- Equipements et terrains sportifs 167 000 €

Le conseil municipal prend note de cette évaluation. Elle a été transmise à la Berrichonne Football.

Commerce de la Boulangerie Koël : Le maire relate sont entrevue avec M. Jérémy Koël et Mme Bénédicte Koël. La situation du commerce est préoccupante car la fréquentation est en baisse.

Début avril, le maire rencontrera une personne de la chambre des métiers.

Recensement de la population 2019 : M. Colin donne quelques chiffres : 74% des foyers ont répondu par Internet.

A ce jour la population est de 1 204 habitants plus 70 personnes comptées à part. Les chiffres définitifs seront connus dans les mois à venir.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 15.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 14 mai à 18h30.